

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2021/4/29

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 23 juin 2021.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine et SAUNIER Clémence.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

Objet : Signature du protocole d'engagement relatif au contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Considérant la circulaire du 20 novembre 2020 proposant aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE).

Considérant la circulaire de la ministre de la transition écologique du 8 janvier 2021, qui pose un cadre général pour l'évaluation de la contribution des CRTE à la transition écologique, au regard des principaux engagements nationaux en matière de transition écologique, auxquels les CRTE doivent se conformer (SNBC, SNB, objectif zéro artificialisation nette, etc.).

Que conclus pour la durée du mandat municipal de 2020-2026, ils visent au-delà de la durée du plan de relance à fédérer les acteurs publics, socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale (en relais des contrats de ruralité échus fin 2020) et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes.

Par ailleurs, les CRTE entendent regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat en particulier dans le champ de la cohésion territoriale (Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire - FNADT, Dotation à l'investissement Local - DSIL, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR...).

Considérant que la Préfète des Hautes-Alpes est chargée de suivre l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être engagés avec les collectivités d'ici la fin juin 2021.

Que le territoire de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance a été retenu comme périmètre pertinent pour la signature d'un CRTE.

Considérant que les modalités du contrat à élaborer à l'échéance de décembre 2021 entre l'Etat et le territoire de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance peuvent être définis sur la base d'un projet de territoire comprenant un diagnostic partagé, les enjeux ainsi que la stratégie concertée par l'ensemble des acteurs du territoire. Le CRTE comportera également un plan d'actions composé en priorité des projets les plus matures pouvant être réalisés d'ici 2022 et répondant en particulier aux orientations du plan de relance.

Considérant que la communauté de communes bénéficie d'un accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de son marché d'ingénierie à bons de commandes, pour l'élaboration du projet de territoire, depuis juin 2021.

Considérant que le CRTE pourra être amendé régulièrement pour intégrer de nouveaux projets, éléments de connaissance et tenir compte d'événements survenant sur le territoire. D'ores et déjà, plusieurs projets sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans les orientations du plan de relance :

- Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol ;
- Création d'une vélo-route entre Gap et Chorges ;
- Création d'aires de covoiturage ;
- Création d'une maison de santé sur la commune de La Bâtie-Neuve ;
- Travaux d'isolation des bâtiments et logements communaux des communes membres de l'intercommunalité ;
- Développement des filières complémentaires de recyclage des déchets sur le site des déchèteries intercommunales ;
- Diversification de l'offre touristique 4 saisons ;
- Création d'une salle multi activités sur la commune de La Bâtie-Neuve ;
- Requalification exemplaire et innovante de le Cité du Claps sur la commune d'Espinasses ;
- Création salle polyvalente et rénovation énergétique - mise en accessibilité de la mairie de la Rochette ;
- Requalification de la coopérative vinicole sur la commune de Théus ;
- Création d'une cantine scolaire et d'une chaufferie "bois énergie" avec réseau de chaleur sur la commune de Rambaud ;
- Extension du bâtiment communal abritant la mairie pour la création d'une salle polyvalente sur la commune de La Bâtie-Vieille ;
- Requalification du centre bourg de La Bâtie-Neuve.

Où cet exposé, les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident de :

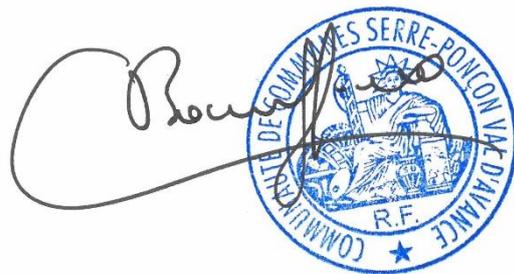
- Valider le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat et la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance ;
- Travailler à la complétude du CRTE d'ici décembre 2021 (notamment : projet de territoire, plan d'action, et les modalités de gouvernance, suivi, évaluation et pilotage) ;
- D'autoriser le président à signer le protocole d'engagement relatif au CRTE en juin/juillet 2021, ainsi que tout document afférant à ce dossier ;
- D'autoriser le président à signer, d'ici décembre 2021, la version définitive du CRTE qui sera proposée à Mme la Préfète des Hautes-Alpes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 juin 2021
Et de la publication le 05 juillet 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.